

avant tout passer pour conciliants, car pour eux, c'est toujours au tour de la province de Québec à faire des concessions, disent : donnons le bénéfice du doute aux promoteurs acceptons le projet et s'il ne nous va pas, nous nous retirerons du fédéralisme. D'abord, on n'a pas le droit d'accepter un mauvais principe pour le plaisir de faire une expérience, surtout quand il y va de l'avenir de sa province, de sa nationalité, ensuite qu'on ne l'oublie pas, il est plus facile de refuser le fédéralisme à l'heure actuelle, en se retranchant derrière des privilèges garantis que de se retirer plus tard du pacte fédéral, alors qu'il y aura bien des influences au jeu, bien des intéressés au fédéralisme, beaucoup de timides qui craindront des froissements, des apathiques qui ne voudront pas réouvrir une si brûlante question. Alors c'en sera fait de notre individualité comme peuple.

Non, la conclusion à tirer de l'examen du projet de loi Roddick c'est que les maigres avantages qu'il promet, ne compensent nullement les inconvénients, les bouleversements, qu'il va occasionner, et, encore moins, l'abandon de privilèges à nous concédés par l'acte fédéral et c'est pourquoi il ne peut être accepté. On peut discuter telle ou telle clause en particulier, cela importe peu, le principe, la centralisation de l'enseignement, le fédéralisme médical est attentatoire à nos privilèges éducationnels, à l'autonomie des provinces, à la libre expansion de la minorité canadienne française et c'est le devoir de tous, de mettre en œuvre toute influence pour en faire la sanction par la législature provinciale.